Question de Madame Véronique Bonni, Députée, à Madame Joëlle Milquet, Ministre de l’Enseignement, relative aux « échecs » au CEB

Madame la Ministre,

Je voudrais aborder ici deux problématiques distinctes mais toutes deux liées aux « échecs » au CEB.

La première concerne le nombre de recours introduits par les parents contre le refus d’octroyer le CEB à leur enfant. Lors d’un échec au CEB, l’école peut tout de même l’accorder si elle considère que l’enfant a échoué mais qu’il a des circonstances atténuantes. Si l’école ne le fait pas et que les parents contestent ce refus d’octroi du CEB, ils peuvent introduire un recours. Chaque année, le nombre de recours augmente plus que considérablement. Ainsi en 2014, la commission en a enregistré 160, soit cinq fois plus qu’en 2013 et près du double du nombre total de recours introduits depuis l’instauration du CEB. Tant et si bien qu’en 2014, les examinateurs de la commission s’étaient retrouvé un peu dépassé et ne pouvaient consacrer que cinq minutes par recours… Pour le respect des deux parties, tant le respect de l’enfant que le respect du travail effectué par les enseignants, cela me semble trop peu pour se prononcer.

 S’il est difficile de prévoir à l’avance le nombre de recours introduits, ne faudrait-il pas prévoir le coup en adaptant le nombre d’examinateurs ?

Je passe à présent à la seconde thématique que je voulais aborder. Il me revient que dans la pratique certains élèves de sixième primaire échouent volontairement au CEB, sous le conseil de leurs parents voire des enseignants, afin de pouvoir intégrer une première différenciée, l’ex première accueil. En première différenciée, ils revoient les matières non acquises de l’enseignement primaire. L’objectif du système, organisé par un décret de 2006, est de remettre les élèves à niveau afin qu’ils puissent réintégrer le tronc commun. Si l’objectif de base est louable, puisqu’il était de ne pas reléguer trop précocement l’enfant vers des filières techniques et professionnelles, n’est-il pas aberrant que certains enfants soient contraints de rater volontairement leur CEB ? Certains décident même de le rater plusieurs fois, en 1ère ou en 2ème différenciée, pour pouvoir enfin atteindra la délivrance, la 3ème professionnelle… Quel message envoie-t-on aux élèves qui arrivent, après ce parcours, en professionnelle ? On fait face ici à un effet pervers du système.

 Que pensez-vous de cette situation et comment pourrait-on y remédier ? Combien d’écoles secondaires organisent aujourd’hui des classes différenciées ? Comment évolue la fréquentation de ces classes différenciées ?

Je vous remercie.

Véronique Bonni